



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 7 JUILLET 2025, À 19 h 30, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Michel Desbiens	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

SONT ABSENTES :

Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Odette Lavigne	Conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Clémence Richard	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
23 JUIN 2025**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2025, à 16 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2025, à 16 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2025-266

Rés. 2025-267



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJET DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 7 juillet 2025

4.1.1 Addenda - Protocole d'entente Club de curling de Baie-Comeau ltée

Rés. 2025-268

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2025-25 et de l'autoriser à signer l'addenda au protocole d'entente avec le « Club de curling de Baie-Comeau ltée » pour une durée supplémentaire d'une année, soit jusqu'au 30 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Aide financière - Rénovation de façades de bâtiments commerciaux - 685, boulevard Laflèche - Abbatiello Immobilier inc.

Rés. 2025-269

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2025-16 et d'accorder un soutien financier non remboursable de 11 186 \$ à Abbatiello Immobilier inc. pour la rénovation de la façade de son bâtiment commercial situé au 685, boulevard Laflèche, Baie-Comeau. Cette aide sera versée sur présentation des pièces justificatives en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet d'accorder une aide n'excédant pas 250 000 \$ par exercice financier et à la suite d'une inspection sur place des travaux réalisés par un employé de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Demande de subventions - Services professionnels en ingénierie - Développement phase III - Parc Jean-Noël-Tessier

Rés. 2025-270

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2025-17 et d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière pour les plans et devis pour l'aménagement d'une conduite d'effluents et le traitement des eaux de rejets industriels au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), dans le cadre du Programme d'appui aux projets de développement économique (PAPDE).

La Ville a pris connaissance des modalités d'application du PAPDE et s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle.

De plus, la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation en continu et d'entretien de l'infrastructure visée ainsi que tous les coûts non admissibles au programme PAPDE associés à ce projet, y compris tout dépassement de coûts.

Il est également résolu de désigner monsieur François Corriveau, directeur général, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.4 Vente d'une partie du lot 6 633 183 - 65, avenue du Père-Arnaud

Rés. 2025-271

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2025-45 et de vendre à monsieur Nelson D'Astous une partie du lot 6 633 183, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, contiguë au 65, avenue du Père-Arnaud d'une superficie d'environ 317,67 m², pour un prix approximatif de 1 270,68 \$, plus les taxes applicables.

La vente est faite sans garantie légale.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Système GALA - Gestion des calendriers de conservation des archives

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 1° ou 3° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et chacune de ses modifications;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Baie-Comeau est un organisme public visé au paragraphe 1° de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de délégation de pouvoirs de la Ville de Baie-Comeau ne prévoit pas la matière de la présente résolution.

Rés. 2025-272

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2025-49 et d'autoriser la greffière et directrice des affaires juridiques à signer tout calendrier de conservation et chacune de ses modifications et à les soumettre à l'approbation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Fonds d'assurance responsabilité professionnelle - Barreau du Québec

Considérant que la Ville de Baie-Comeau a procédé à l'embauche de M^e Nancy Leblanc à titre d'avocate contractuelle;

Considérant que M^e Nancy Leblanc est au service exclusif de la Ville de Baie-Comeau;

Considérant le Règlement sur la souscription obligatoire au fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

Rés. 2025-273

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2025-50 afin que la Ville de Baie-Comeau se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^e Nancy Leblanc dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Modification de la résolution 2025-262 concernant la vente du lot 6 635 765 - Les Habitations Manicouagan inc.

Rés. 2025-274

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2025-51 et de vendre à l'organisme sans but lucratif, Les Habitations Manicouagan inc., le lot 6 635 765, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, pour la somme de 1 \$, plus les taxes applicables.

Il est également résolu d'autoriser la greffière, ou son remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont à la charge de l'acquéreur.

Il est entendu que par la présente résolution, la Ville de Baie-Comeau retire l'immeuble de son domaine public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Mise à jour de la Politique sur la santé et la sécurité du travail

Rés. 2025-275

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-34 afin de procéder à l'adoption de la mise à jour de la *Politique santé et sécurité du travail*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.9 Nomination au Service de l'urbanisme et développement durable - Agente en environnement et mobilité

Rés. 2025-276

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-35, afin de procéder à la nomination de madame Elly Simoneau au poste d'agente en environnement et mobilité, au Service de l'urbanisme et développement durable, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2641-SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste laissé vacant suite à un départ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.10 Nomination au Service de l'ingénierie - Menuisier

Rés. 2025-277

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-37, afin de procéder à la nomination de monsieur François Dumont au poste de menuisier au Service de l'ingénierie, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2915, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste laissé vacant suite à un départ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.11 Liste des embauches - Avril et mai 2025

Rés. 2025-278

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2025-38 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour les mois d'avril et de mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.12 Appel d'offres 2025-39 - Services professionnels en ingénierie - Rejet des eaux usées du nouveau parc Jean-Noël-Tessier

Rés. 2025-279

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-26 et de retenir les services de la firme CIMA+ S.E.N.C., pour les services professionnels en ingénierie pour le rejet des eaux usées du nouveau parc Jean-Noël-Tessier, pour la somme de 895 000 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2025-39.

La somme requise est disponible au Règlement d'emprunt 2024-1120 concernant l'aménagement de divers bâtiments municipaux et mandats professionnels - Emprunt de 11 071 910 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.13 Appel d'offres 2025-45 - Installation d'enregistreurs pour les ouvrages de surverse

Rés. 2025-280

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-28 et de retenir les services de l'entreprise Scadalliance Corporation, concernant l'installation d'enregistreurs pour les ouvrages de surverse, pour la somme de 126 308 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2025-45.

La somme requise est disponible au Règlement 2025-1130 - Travaux d'immobilisations 2025 - Emprunt de 4 560 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.14 Appel d'offres 2025-47 - Remplacement du revêtement de la toiture - Pavillon Saint-Sacrement

Rés. 2025-281

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie portant le numéro ST2025-29 et de retenir les services de l'entreprise Toiture Québec (9201-0800 Québec inc.), pour le remplacement du revêtement de la toiture du pavillon Saint-Sacrement, pour la somme de 131 896,61 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2025-47.

La somme requise est disponible au Règlement d'emprunt 2024-1101 - Travaux d'immobilisations 2024 - Emprunt de 2 312 700 \$ ainsi qu'à une subvention du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.15 Résolution remplaçant la résolution 2025-224 - Demande d'aide financière - Réfection de la passerelle de la rivière Le Petit Bras

Attendu que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

Attendu que le projet mentionné précédemment, déposé relativement à ce programme, est estimé à 340 107 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 170 054 \$;

Attendu que la Ville de Baie-Comeau doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser une de ses représentantes ou un de ses représentants à signer cette demande;

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2025-28 et d'autoriser, par résolution, le dépôt de la demande d'aide financière pour la conception et l'aménagement d'une passerelle remplaçant celle existante au droit de la Route verte et de la rivière Le Petit Bras, à Baie-Comeau. Le programme de subvention permettrait une aide financière couvrant 50 % des coûts du projet, c'est-à-dire 170 054 \$, sur un projet estimé à 349 197 \$, taxes incluses. Les coûts à défrayer par la Ville seraient puisés au Règlement d'emprunt 2012-817 où une somme de 200 000 \$ a été réservée en 2025.

De plus, il est également résolu de nommer la coordonnatrice à l'environnement et développement durable, M^{me} Julie Malouin, signataire pour cette demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.16 Appel d'offres CHI-20262027 - Mandat de l'UMQ pour l'achat de différents produits chimiques pour le traitement des eaux

Attendu que la municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : chlore gazeux 907,2 kg et 68 kg, hydroxyde de sodium en contenant, silicate de sodium N en vrac, en tote de 1000 litres, ou baril de 200 kg liquide, sulfate d'aluminium, sulfate ferrique, hydroxyde de sodium en vrac ainsi qu'un avis d'intention pour un achat regroupé de chaux calcique en vrac;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

Rés. 2025-282



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'hydroxyde de sodium en contenant et en vrac et de la chaux calcique en vrac dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Rés. 2025-283

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2025-26 et de renouveler l'entente auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le regroupement d'achats de produits chimiques pour le traitement des eaux pour les années 2026 et 2027.

Il est également résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité en long;

Que la municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20262027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat d'hydroxyde de sodium en contenant et en vrac et de la chaux calcique en vrac pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offres;

Que la municipalité confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres, ou un avis d'intention le cas échéant, pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027;

Que, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

Que la municipalité confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que si l'UMQ adjuge au contrat, la municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour celles non-membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.17 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 11 juin 2025

Rés. 2025-284

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de l'urbanisme et développement durable portant le numéro URB2025-27 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 11 juin 2025 à 16 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1 1216, rue Boisjoli

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement et au bien-être général;

Considérant que la demande vise des travaux projetés ayant fait l'objet d'une demande de permis de construction portant le numéro 2025-30446;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la construction d'un garage isolé en cour arrière de la résidence située au 1216, rue Boisjoli. Le garage posséderait une hauteur de 4,9 m, alors que la réglementation prévoit une hauteur maximale de 4,25 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption un projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives.

Ce règlement est adopté afin de mettre à jour la délégation de compétences en matière de ressources humaines et d'ajouter un titre de direction.

7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

La conseillère Lysandre St-Pierre donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

Rés. 2025-285



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Ce règlement est adopté car il y a lieu de modifier la grille tarifaire concernant l'inscription et l'admission aux différentes activités offertes par la Ville de Baie-Comeau.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

8.1 Dépôt de projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Dépôt de projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2025-1137 remplaçant le Règlement 2007-738 sur l'occupation du domaine public

Considérant qu'en vertu de l'article 29.19 de la *Loi sur les cités et ville (RLRQ, c. C-19)* toute municipalité peut, par règlement, prévoir les modalités, conditions et règles applicables quant à l'occupation de son domaine public;

Considérant qu'il est de l'intérêt public de régir l'occupation du domaine public;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter une catégorie d'occupation du domaine public et de modifier la procédure afférente;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 16 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Considérant que les modifications suivantes ont été apportées au règlement depuis l'avis de motion à la séance ordinaire du 16 juin 2025 :

- L'article 4 intitulé « Autorité compétente » est abrogé;
- L'article 9 intitulé « Autorité compétente » est abrogé;

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

D'adopter le Règlement 2025-1137 remplaçant le Règlement 2007-738 sur l'occupation du domaine public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

9.2 Règlement 2025-1138 modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une modification au Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement afin d'abaisser la limite de vitesse sur la place La Salle à 30 km/heure;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 16 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'adopter le Règlement 2025-1138 modifiant le Règlement 97-497 concernant la circulation et le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Règlement 2025-1139 pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

Considérant que la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le Programme d'habitation abordable Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

Considérant que le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 23 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2025-1139 pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Le conseiller, monsieur Marc Rainville, mentionne que le nouveau terrain de tennis peut être utilisé dès maintenant et que le terrain de pickleball sera prêt au courant de cette semaine. Il invite les citoyens à utiliser la boîte de prêt d'équipements sportifs installée près du pavillon du lac. Il mentionne que les citoyens sont invités le 2 août prochain au Lac Malfait pour une journée d'activités.

Rés. 2025-289

Rés. 2025-290



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Madame Catherine Tremblay - Quartier Sainte-Amélie

- Demande des informations sur le projet de GNL.

Monsieur Daniel Cardin - Quartier Sainte-Amélie

- Demande s'il est possible d'inclure une réflexion à proximité de la réserve biosphère Uapishka quant à l'acceptation du projet de GNL sur le territoire.

Madame Éloïse Carré - Quartier Sainte-Amélie

- S'interroge sur la définition de l'acceptabilité sociale pour le conseil municipal et quelles instances seront mises en place par la Ville afin de consulter les citoyens.

Madame Noémie Gagnon - Quartier Saint-Nom-de-Marie

- Se questionne sur le coût des études du projet GNL et quel serait l'investissement de la Ville dans le cas d'un tel projet.

Le conseiller, monsieur Michel Beaulieu, mentionne un ancien projet de gazoduc à Baie-Comeau qui ne s'est jamais concrétisé même après une rencontre avec le promoteur.

Madame Émilie Schwartz - Quartier Saint-Amélie

- Se questionne sur la participation des contribuables à ce genre de projet. Elle demande si la Ville de Baie-Comeau a l'intention de s'entourer de professionnels indépendants afin de se faire conseiller sur la pertinence du projet. Elle demande aussi si les citoyens ne pourraient pas déjà donner leur avis sur un projet comme celui-ci.

Monsieur Philippe Boudreau - Quartier Sainte-Amélie

- Demande qui finance ID Manic et quelle est la part de la Ville de Baie-Comeau dans celui-ci.
- S'interroge sur un éventuel projet de type GNL et d'hydrocarbures qui serait financé par la Ville de par le travail d'ID Manic.

Monsieur Yoan Bérubé - Quartier La Chasse

- Demande des informations concernant le processus d'accueil des nouveaux promoteurs.

Monsieur Philippe Boudreau - Quartier Sainte-Amélie

- Questionne le conseil sur la démarche auprès du ministère de l'Environnement quant à l'absence d'OBVM dans la région et de plan de protection de l'eau potable.

La conseillère, madame Joannie Lajeunesse, propose, appuyée de monsieur Alain Charest, de prolonger la période de questions de 20 minutes.

Monsieur Serge Deschênes - Quartier Trudel

- Remercie le conseil municipal pour les décisions difficiles prises au cours de leur mandat.

Monsieur Yoan Bérubé - Quartier La Chasse

- S'interroge sur le taux de taxation et les dômes industriels.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE

Rés. 2025-291